

DOSSIER : SCT-2001-13
DATE : 20170428

TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES
SPECIFIC CLAIMS TRIBUNAL

ENTRE :)
)
PREMIÈRE NATION DES INNUS)
ESSIPIT) M^e Benoît Amyot et M^e Léoni Boutin, pour
) la revendicatrice
Revendicatrice)
)
- et -)
)
SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU)
CANADA,)
représentée par le ministre des Affaires) M^e Tania Mitchell et M^e Stéphanie Dépeault,
indiennes et du Nord canadien) pour l'intimée
)
)
Intimée)
)
)
)
) **ENTENDUE : le 12 avril 2017**

PROCÈS-VERBAL

L'honorable Paul Mayer

Une conférence de gestion d'instance (CGI) a été tenue par téléconférence le 12 avril 2017 dans le dossier en titre.

Il fut convenu de ce qui suit :

[1] Les parties finaliseront un brouillon d'un échéancier prévoyant l'octroi des mandats d'experts et le dépôt de la preuve au Tribunal 5 jours avant la prochaine CGI.

[2] La prochaine CGI aura lieu par téléconférence le **31 mai 2017**.

PAUL MAYER

L'honorable Paul Mayer